

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<u>COMPTE RENDU</u> Séance du : 17/02/2023
---	---

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Date d'affichage : 28/02/2023

Date de convocation du conseil : 13/02/2023

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois de février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis  
Mme COLIN Michèle  
M. LAFARGUE Jérôme  
M. RABIEGA Yann  
M. LONGO Thierry  
M. de VILLAINES Jean

Procuration :

Mme BALDACINI Angélique donne procuration à Mme COLIN Michèle

Etaient absents:

M. GALLET Laurent  
M. JOUSSOT David  
M. GUION Wilfrid

Secrétaire de séance : Madame COLIN Michèle

### DELIBERATION MAITRISE D'ŒUVRE FONTAINE DU BOIS :

Dans le cadre de la réfection de la route de la fontaine du Bois, un appel d'offre est nécessaire.  
Monsieur le Maire présente le détail des prestations de maîtrise d'œuvre particulières proposé par la SPEE, rue de Chauvirey, 21430 VIANGES.  
A l'unanimité des membres présents le conseil :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 3 700 euros HT et établir les démarches et les rendez-vous nécessaires au bon déroulement de la prestation.

### DELIBERATION MARCHE DE SERVICE EAU POTABLE

Dans le cadre de l'appel d'offre devant être renouvelé concernant la gestion de l'eau Potable, Monsieur le maire présente l'Assistance-conseil proposé par la SPEE, rue de Chauvirey, 21430 VIANGES. Son acte d'engagement et ses clauses particulières.

A l'unanimité des membres présents le conseil :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 5 100 euros TTC, établir les démarches et rendez-vous nécessaires au bon déroulement de la prestation.

### DELIBERATION AVENANT SAUR

Dans l'attente de l'appel d'offre Monsieur le maire expose l'avenant de la SAUR au contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable pour permettre une continuité de service.

A l'unanimité des membres présents le conseil :

- Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant au contrat pour un report d'un an, c'est-à-dire au 31 décembre 2023.

### TRAVAUX ONF :

Monsieur Le Maire présente le programme d'actions pour l'année 2023 proposée par l'ONF pour des travaux sylvicoles.

Il s'agit de nettoyage de régénération pour un montant de 9 340 euros HT.

A l'unanimité des membres présents le conseil :

- Décide de reporter les actions proposées.

### Questions diverses :

Concernant le projet de la citerne au hameau de Mauvron, Monsieur le Maire présente les différents devis proposés. A ce jour la SAUR a présenté un devis total HT de 17 800.94 euros avec clôture.

La société Terrassement et assainissement de Nolay propose un devis de 12 434.37 euros Hors clôture et raccordement.

La société MARIO et LONGO propose un devis à 14 013.40 TTC euros sans clôture.

La municipalité a reçu un accusé de réception de dossier complet concernant une subvention D.E.T.R . En attendant la réponse à cette demande, la commune peut commencer les démarches pour acquérir la parcelle sur laquelle sera située la citerne.

Monsieur Le maire présente un devis établi pour le Lavoir, afin de remettre en état la charpente et la couverture de ce dernier, par la société Nico Services 18000 Bourges, d'un montant de 20 680 euros.

La Municipalité va continuer à chercher les subventions possibles pour rénover le patrimoine de la commune.

La Municipalité a interrogé le Directeur des Relations avec les collectivités Locales de chez Orange concernant le Pylône de relais téléphonique mobile installé à l'étang Louis Fity et la mauvaise réception que nous avons dans les hameaux et le Bourg.

Il répond que le pylône fonctionne correctement mais est très éloigné du Bourg pour une amélioration partielle.

Il nous a donc conseillé de nous rapprocher de la Sous-Préfecture de Château-Chinon qui pilote le programme de couverture mobile. Chose faite. Une étude est en cours.

L'ASSP (Association Sportive Pétanque Poiseux) et son Président Monsieur POCHET Jonathan avait formulé une demande auprès de la Commune pour disposer d'un terrain pour leur activité. Après en avoir échangé les conseillers n'ont pas de terrains disponibles à proposer pour le moment. Le terrain utilisé comme tel il y a quelques années est conservé par la commune dans le cadre d'un projet d'installation d'une zone multisport, ainsi que des emplacements de parking.